

Mairie de l'Huisserie Centre administratif municipal 17 place de l'église 53970 L'HUISSERIE Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301193-20230906-2023-SVA-07-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2023 Affichage : 08/09/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage : 31 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 17

Absent : 1

Pouvoirs: 9

Votants: 26

Secrétaire de

séance : Stanislas SALMON

| | Présent(e) | Absent(e) | | Présent(e) | Absent(e) |
|--------------------|-------------|-------------|-----------------------|-------------|-------------|
| Thierry BAILLEUX | × | | Fabienne LEMONNIER | | \boxtimes |
| Gwendoline BERNARD | \boxtimes | | Marie-Ange MARGUERITE | × | |
| Régis BOUGLÉ | | × | Nicolas MOREL | \boxtimes | |
| Jean-Marc BOUHOURS | | × | Maryvonne OGER | | Ø |
| Émily CHATELLIER | | \boxtimes | Chantal PLACÉ | × | |
| André CHAUVIN | | × | Monique PORTIER | \boxtimes | |
| Anthony CIVET | | \boxtimes | Claire QUINTON | | \boxtimes |
| Noëlle DELAHAIE | | × | Éliane RENOUARD | × | |
| Valérie FOUCHER | \boxtimes | | Stanislas SALMON | \boxtimes | |
| Emmanuel HAMON | \boxtimes | | Guylène THIBAUDEAU | \boxtimes | |
| Fabrice HUMEAU | \boxtimes | | Jean-Pierre THIOT | × | |
| Anne-Marie JANVIER | | \boxtimes | Olivier TRICOT | × | |
| Marc LANDSHEERE | \boxtimes | | René VAUCORET | × | |
| Nathalie LE ROUX | \boxtimes | | | · · · | |

Ont donné pouvoir : Émily CHATELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, André CHAUVIN a donné pouvoir à Olivier TRICOT, Maryvonne OGER a donné pouvoir à Thierry BAILLEUX, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Nicolas MOREL, Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Anthony CIVET a donné pouvoir à Fabrice HUMEAU, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE, Jean-Marc BOUHOURS a donné pouvoir à Guylène THIBAUDEAU.

Absente: Claire QUINTON

PLAN HERITAGE MAYENNE 2024 : REALISATION DE DEUX PISTES DE PADEL ET D'UN TERRAIN DE BASKET

RAPPORTEURS : STANISLAS SALMON

Délibération 2023-SVA-07-02

Annexe 6: 7 plan d'implantation + projet d'AOT + projet convention de gestion + modèle de planning (4 documents)

Monsieur SALMON informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Héritage Mayenne 2024. En effet, le Conseil départemental a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien majeur à l'investissement en matière d'équipements sportifs de proximité. Doté de 3 millions sur la période 2022-2024, ce plan « Héritage Mayenne 2024 » a pour ambition d'adapter l'offre sportive mayennaise aux nouvelles pratiques sportives d'une part et de s'appuyer sur la dynamique des Jeux olympiques de Paris 2024 pour donner un nouvel élan au territoire en matière d'activité physique et sportive d'autre part.

Construit en concertation avec les différents comités sportifs départementaux, le plan « Héritage Mayenne 2024 » vise à développer sur l'ensemble du territoire, rural comme urbain, des équipements de proximité, dont l'utilisation, l'animation et la promotion seront assurées par les comités et/ou les clubs des différentes disciplines.

Dans ce cadre, le Département va assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements sportifs de proximité préidentifiés par les comités sportifs départementaux. Les sites retenus mis à disposition par les collectivités au Département pour une durée de 10 ans feront l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire. En parallèle, une convention spécifique avec le Département, la commune gestionnaire, le ou les clubs locaux et/ou comités sportifs départementaux utilisateurs portant sur la gestion, l'utilisation et l'animation de l'équipement sera établie.

Parallèlement, en sa qualité de porteur de projet, le Département sollicitera un cofinancement auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan national 5 000 équipements. Cette subvention permettra de couvrir en moyenne 50 % des coûts des travaux.

Enfin, le Département a également engagé une démarche de partenariat auprès des Fédérations nationales qui participent également au financement des projets inscrits au plan national des 5 000 équipements à l'instar de la Fédération nationale de basket-ball pour les terrains de basket-ball 3x3, de la Fédération Française de Football pour les terrains de Foot 5.

In fine, le financement prévisionnel des opérations est assuré par le Conseil départemental, l'Agence Nationale du Sport et les Fédérations sportives, autrement dit sans coût d'investissement pour la commune. Au regard de ces éléments, il est proposé d'approuver l'autorisation d'occupation temporaire par le Département relative à la réalisation des projets suivants :

- 1 terrain de basket-ball 3x3
- 2 pistes de Padel

Vu l'avis favorable de la commission sport, culture et vie associative du 29 août 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) par le Département du bien concerné pour une durée de 10 ans, ci-joint,
- APPROUVE le projet de convention de gestion, d'utilisation et d'animation de l'équipement ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document et à prendre toutes mesures nécessaires concernant ce dossier (parmi lesquels figurent, entre autres, l'AOT, la convention d'utilisation, le planning...).

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 septembre 2023

Le maire, Jean-Pierre THIOT